



DIRECTION INTERARMÉES
DES RESEAUX D'INFRASTRUCTURE
ET DES SYSTEMES D'INFORMATION

SERVITUDES RADIOELECTRIQUES

CONTRE LES OBSTACLES

Approuvé par décret en date du 17 Avril 2013
Publié au JO n°0092 du 19 Avril 2013

Détail de la zone primaire et secondaire
au départ de la station de :

SAINT-JEAN DE MONTS (VENDEE)

"à consulter seulement dans les cas où
une construction déroge au décret ainsi
que dans les cas douteux"

Centre radioélectrique de :
SAINT-JEAN DE MONTS
ANFR N° 085 057 0001

longitude : 002°06' 11" W
latitude : 46°48' 19" N
altitude : 10 mètres NGF

hauteur du support : 37 mètres hors sol
hauteur antenne : 29 mètres hors sol

COMMUNES SOUS SERVITUDES

85234 - SAINT-JEAN-DE-MONTS

AUTORITE A CONSULTER :

ESID de RENNES
Quartier Margueritte
BP 14
35998 RENNES ARMEES

REMARQUE :

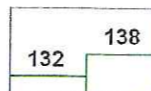
l'environnement est pris en l'état, au jour de l'établissement
de ces servitudes, sans qu'aucune mise en conformité des
obstacles existants ne soit envisagée.

Zone primaire : 

Zone secondaire
rectangulaire : 

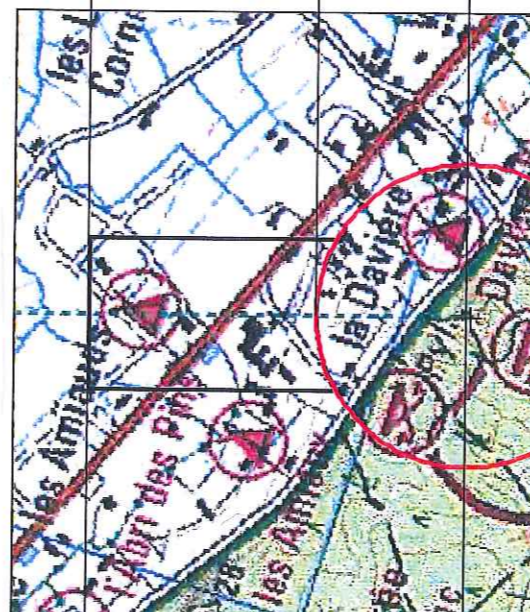
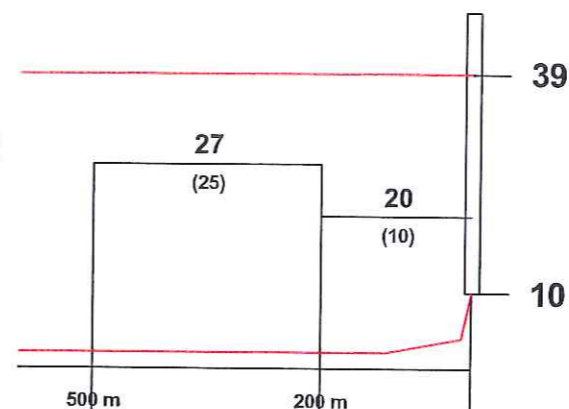
Cotes maximales (en mètres NGF)
à ne pas dépasser :

NGF = Nivellement Général de la France



Echelle du plan :

- longueur (X) : 10000
- hauteur (Y) : 1000



SAINT-JEAN-DE-MONTS

VENDEE



DIRECTION INTERARMÉES
DES RÉSEAUX D'INFRASTRUCTURE
ET DES SYSTÈMES D'INFORMATION

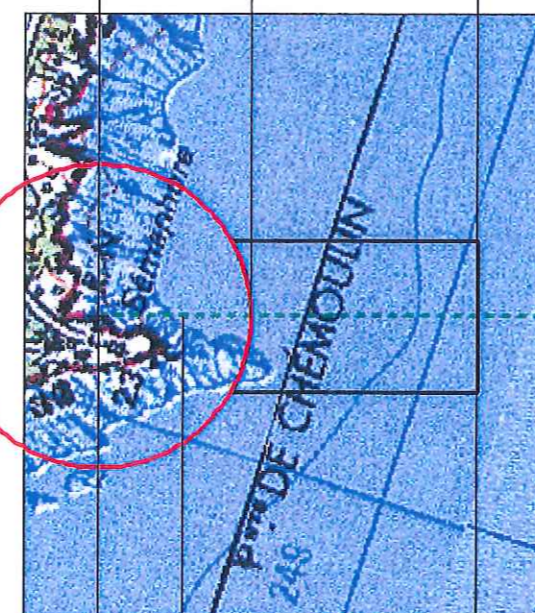
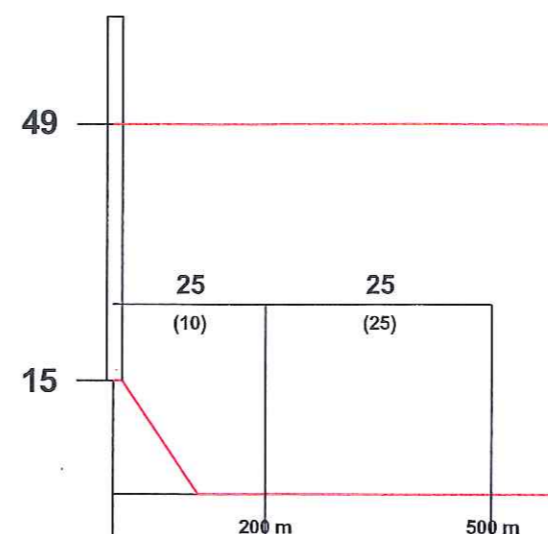
SERVITUDES RADIOÉLECTRIQUES CONTRE LES OBSTACLES

Approuvé par décret en date du 17 Avril 2013
Publié au JO n°0092 du 19 Avril 2013

Détail de la zone primaire et secondaire
au départ de la station de :

SAINT-NAZAIRE - Chémoulin (LOIRE-ATLANTIQUE)

"à consulter seulement dans les cas où
une construction déroge au décret ainsi
que dans les cas douteux"



SAINT-NAZAIRE

Domaine Public
Maritime

LOIRE-ATLANTIQUE

Centre radioélectrique de :
SAINT-NAZAIRE - Chémoulin
ANFR N° 044 057 0004

longitude : 002° 17' 54" W
latitude : 47° 14' 03" N
altitude : 15 mètres NGF

hauteur du support : 48 mètres hors sol
hauteur antenne : 34 mètres hors sol

COMMUNES SOUS SERVITUDES

44184 - SAINT-NAZAIRE

DOMAINE PUBLIC MARITIME

AUTORITE A CONSULTER :

ESID de RENNES
Quartier Margueritte
BP 14
35998 RENNES ARMÉES

REMARQUE :

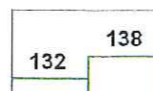
l'environnement est pris en l'état, au jour de l'établissement
de ces servitudes, sans qu'aucune mise en conformité des
obstacles existants ne soit envisagée.

Zone primaire : 

Zone secondaire
rectangulaire : 

Cotes maximales (en mètres NGF)
à ne pas dépasser :

NGF = Nivellement Général de la France



Echelle du plan :

- longueur (X) : 10000

- hauteur (Y) : 1000